

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les associations familiales au service de l'Église et du bien commun

Accord entre la Fédération des Associations Familiales Catholiques en Europe (FAFCE)
et le Conseil des Conférences épiscopales d'Europe (CCEE)

Le 7 juillet 2021, le Cardinal Angelo Bagnasco, Président du Conseil des Conférences Épiscopales d'Europe (CCEE), et Vincenzo Bassi, Président de la Fédération des Associations Familiales Catholiques en Europe (FAFCE), ont signé un protocole d'accord entre les deux organisations, visant à formaliser une coopération déjà en place.

« Les pasteurs et les familles sont appelés à œuvrer ensemble - a dit le Cardinal Bagnasco, pour la nouvelle évangélisation de l'Europe : l'unité est ce qui attire les hommes à Dieu, et la signature de ce protocole est un signe d'unité. Face aux défis de la sécularisation et de la dénatalité, il est urgent d'éviter le défaitisme, en nous retroussant les manches pour travailler ensemble. »

Ce protocole d'accord s'insère à plein titre dans la mission du CCEE de favoriser une communication et une coopération plus étroites entre les évêques et les Conférences épiscopales d'Europe, dans le respect de la fonction et des compétences propres à chacun, afin de promouvoir et d'inspirer la nouvelle évangélisation en Europe.

Monsieur Bassi, exprimant sa gratitude au CCEE, note que, "comme l'a souligné le Pape François aux Etats Généraux de la Natalité le 14 mai dernier, l'Europe est en train de devenir 'le vieux Continent, non plus en raison de son histoire glorieuse, mais en raison de son âge avancé'. Face à une pandémie de la solitude, nous sommes appelés à être des témoins de la joyeuse responsabilité des familles, et à développer partout des réseaux de familles. C'est pourquoi nous nous mettons au service de l'Église en Europe et de nos communautés, les familles de familles » .

La mission de la FAFCE , pour sa part, est double : si d'une part la Fédération représente les familles au niveau européen, en tant que « protagonistes » de la vie publique avec leur « responsabilité spécifique de transformer la société » (Saint Jean-Paul II, Exhortation Apostolique "*Familiaris Consortio*", 1981, n. 44) , elle a également pour tâche d'inspirer la création d'associations familiales et de promouvoir des réseaux de familles, dans un esprit de collaboration avec le Siège Apostolique et l'Église catholique présente dans les différents pays. Et c'est précisément dans cet esprit que se réalise cette coopération avec le CCEE.

Tel que défini par le protocole d'accord, la FAFCE participe aux réunions de la Commission pour la Famille et la Vie du CCEE, présidée par Son Excellence Mons. Leo Cushley, archevêque de Saint-Andrews et d'Edimbourg (Ecosse), afin d'y apporter son expérience et son soutien. Une collaboration démarrée suite à la Rencontre mondiale des familles de Dublin, en août 2018, et poursuivie à l'occasion de la récente réunion en ligne de la Commission, qui a vu la participation de 50 personnes, dont les directeurs et délégués nationaux des 28 Conférences épiscopales de toute l'Europe. Cette coopération, avec cet accord, s'intensifie et s'étend.

La FAFCE apporte également son concours à d'autres organes de l'Eglise catholique en Europe, parmi lesquels la Commission des évêques de l'Union européenne (COMECE), également basée à Bruxelles, qui tient une place particulière pour son rôle auprès des institutions communautaires.

Le protocole a été adopté *ad experimentum* et fera l'objet d'une évaluation conjointe après trois ans.

Le Conseil des Conférences Épiscopales d'Europe (CCEE) a été institué par la Congrégation des Évêques en 1971 et se compose actuellement de 39 membres, dont 33 Conférences épiscopales, auxquelles s'ajoutent les Archevêque de Luxembourg, de la Principauté de Monaco, l'Archevêque maronite de Chypre et les évêques de Chişinău (Moldavie), de l'éparchie de Moukatchevo (Ukraine) et de l'administration apostolique d'Estonie. Ensemble, ils représentent l'Église catholique dans 45 Pays du continent européen. Depuis 1995, le

CCEE est composé des Conférences épiscopales européennes, représentées de droit par leurs Présidents respectifs. Le Secrétariat général est basé à Saint-Gall (Suisse).

La Fédération des Associations Familiales Catholiques en Europe (FAFCE) est composée de 18 associations, ainsi que de 5 membres observateurs et 4 organisations associées, de 17 pays européens. Créée en 1997 sous la forme d'une association de droit local alsacien-mosellan, elle est dotée du statut participatif au Conseil de l'Europe depuis 2001. Toute association souhaitant adhérer à la FAFCE doit pouvoir présenter une attestation des autorités ecclésiastiques afin de déposer une candidature d'adhésion. La FAFCE fait partie du Forum des ONG internationales d'inspiration catholique, est inscrite au registre de transparence des institutions de l'Union européenne et son Secrétariat général est situé à Bruxelles (Belgique).